

Bulletin d'information n° 1 PCAET



Crédit photo - Créateur : RomoloTavani



12 Juillet 2021

Hervé Anne-Sophie

EDITO

Comme vous le savez, la communauté de communes ELAN s'est engagée dans la démarche PCAET (Plan Climat Air-EnergieTerritorial).

Dans le contexte ou notre planète subit des changements climatiques, il nous appartient à tous d'essayer de mettre en œuvre des moyens destinés à essayer de préserver nos diverses ressources.

Après la phase de diagnostic menée avec un bureau d'étude et l'accompagnement du SEHV, nous abordons les phases de consultations du public, de travail affiné sur les fiches actions spécifiques à notre territoire, de prise en compte des avis de l'Etat et de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale).

Tous ces éléments seront une « toile de fonds » pour la réalisation de nos autres contractualisations telles que le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Energétique). Afin de mieux suivre l'organisation des différentes étapes à venir pour ce PCAET, les services d'ELAN ont préparé un journal d'information spécifique dont je vous souhaite bonne lecture

Alain Auzemery
Président de la CC ELAN

PREAMBULE

Conformément à la loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, le Conseil communautaire de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE a décidé le 15 novembre 2017 d'élaborer un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) afin d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie autour de plusieurs thématiques :

- Les consommations énergétiques
- La production d'énergies renouvelables
- Les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques
- La séquestration carbone
- La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

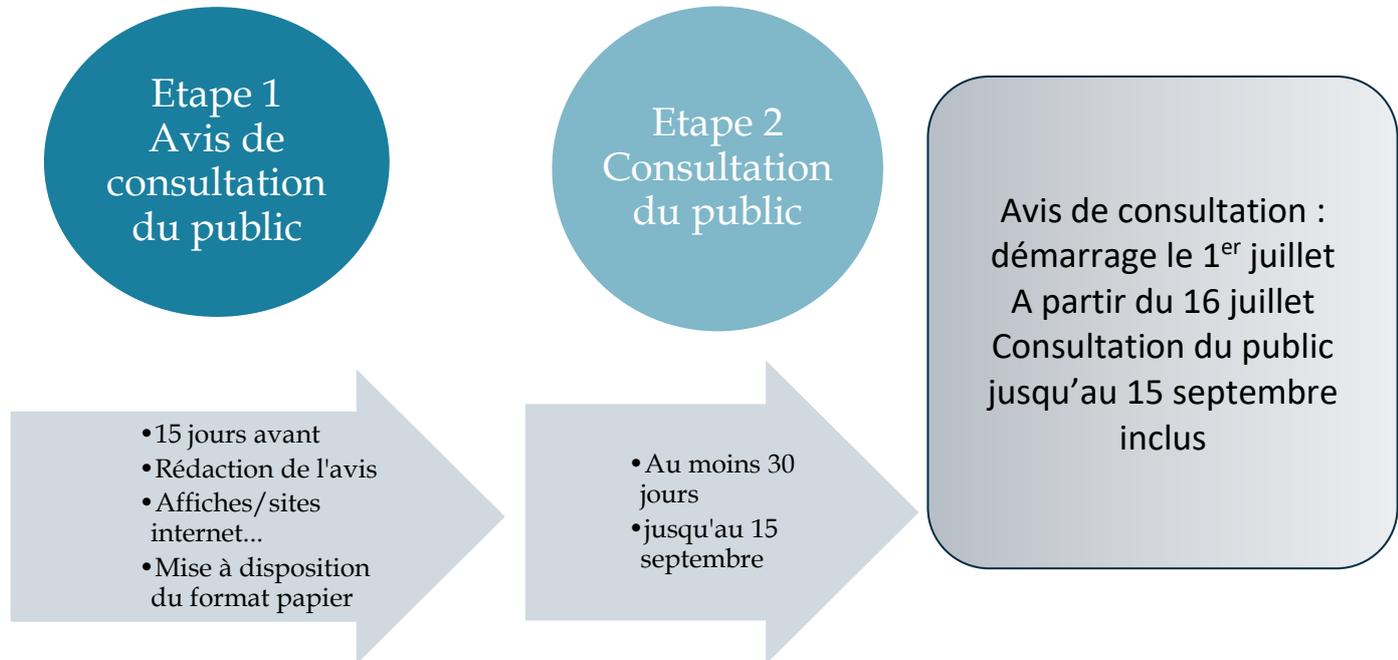
Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

PLANNING ET ACTIONS

Le 05 février 2020 le conseil communautaire a validé le projet de PCAET.

Les saisines de l'autorité environnementale, du Président du Conseil Régional et de l'Etat ont été effectuées et les derniers avis sont parvenus le 05 mai 2021.

Ci-dessous les étapes devant être réalisées avant le Conseil communautaire d'approbation finale



Etape 1 :

- Création d'une affiche pour informer du lancement de la consultation
- Mise en ligne sur le site internet de la CC et affiche dans les bureaux de la CC
- Affichage dans les mairies

Etape 2 :

- A partir du 16 juillet : Mise en ligne sur le site internet de la CC du projet du PCAET et des avis avec la possibilité d'envoyer les questions à l'adresse mail suivante : pcaet@elan87.fr
- Si possible lien sur le site des communes vers le site de la CC ELAN
- Mise à disposition du format papier dans les locaux de la CC

Etape 3 Prise en compte des avis de l'Etat et de l'autorité environnementale

- préparation de la réponse aux avis des autorités **pendant l'été** (nécessité d'un travail important, un retour avec le bureau d'étude et des échanges avec les élus, les référents pcaet et l'ensemble des services)
- préparation de la déclaration environnementale, et des motifs du PCAET **cet été** (nécessité de compléter des documents et au moins un retour avec le bureau d'étude)

Dernières étapes :

- validation du PCAET et des documents annexes en COPIL* (conseillé) prévu fin septembre ou tout début octobre.
- modification du PCAET en fonction des retours aux avis envisagés, à commencer **cet été** et finaliser après le COPIL (nécessite un travail important en fonction des réponses aux avis retenus, un retour avec le bureau d'étude)
- Validation du PCAET par le conseil communautaire du 21 Octobre 2021

**Nécessité de revoir la composition du COPIL lors de la Commission GEMAPI FORET PCAET du 20 juillet 2021 pour répondre aux attentes de l'État et de l'autorité environnementale*

Pour rappel le bureau d'étude Énergie demain, qui effectue l'ensemble des relectures et adaptations juridiques, termine sa mission en cette fin d'année

① La candidature de la CC ELAN à l'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT : « Mobilisation des nouveaux élus sur la Transition Ecologique et Energétique » a été retenue. Cette formation devrait avoir lieu courant septembre et être destinée **aux référents PCAET du territoire**.

La préparation de la formation aura lieu le jeudi 15 juillet 2021 en visioconférence, avec le formateur et en présence de Monsieur BERTRAND Vice-Président en charge du PCAET et Mme HERVÉ (Chargée de mission PCAET)

Synthèse – Planning

Avis_Consultation du public (J-15 avant la consultation)	Consultation	Réponse consultation	Relecture consultation Energies Demain	Rédiger déclaration environnementale	Relecture consultation Energies Demain	Prise en compte observations public	Relecture observations du public Energies Demain	Motif	Relecture motif Energies Demain
Prévu 1er juillet	Prévu 16 juillet - 15 septembre	Prévu pour le 20 septembre	Prévu début octobre	Prévu cet été (ajout avis public ensuite)	Prévu en septembre	Prévu fin septembre	Prévu fin septembre	Prévu cet été (ajout avis public ensuite)	Prévu en septembre

MAJ DOC	Validation Energies Demain + Modification des polluants	Approbation définitive_Conseil communautaire et mise à disposition du PCAET	Documents sur site internet	Dépôt PCAET Ademe
Prévu en septembre	Prévu fin septembre début octobre	Prévu le 21 octobre 2021	Post conseil communautaire	Prévu novembre

Formations/ Permanences/Webinaire

Permanences : Reprise le 7 septembre 2021

Les mardis de 13H30 à 14H30 : permanences SEHV sur diverses thématiques :

- Parc bâti et cadre de vie
- Déchets
- Transports
- Industrie
- Agriculture et sylviculture
- EnR

Pour tout élu ou référent intéressé pour participer aux permanences merci de prendre contact avec Mme HERVÉ à l'adresse suivante : as.herve@elan87.fr

Webinaires

Participation de la CC ELAN

- Le 4 mai 2021 : Efficacité énergétique des bâtiments communaux : dispositif « Éco énergie tertiaire » et appels à projets logements sociaux communaux
- Le 18 mai 2021 : Comment encadrer et accompagner le développement des projets photovoltaïques et éoliens sur mon territoire ?
- Le 4 juin : planification transition énergétique (11H30-13H30)
- Le 8 juin : Eco Energie Tertiaire (décret tertiaire)
- Le 22 juin ADCF : Développement filière Hydrogène
- Le 23 Juin : Labels « économie circulaire » et CITERGIE, comment structurer et pérenniser vos démarches de transition écologique

À venir : <https://nouvelle-aquitaine.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/parcours-des-elues-sur-la-transition-energetique/programmation/webinaires-services>

Pour tout élu ou référent intéressé pour participer aux webinaires merci de prendre contact avec Mme HERVÉ à l'adresse suivante : as.herve@elan87.fr

Formations :

- en distanciel les 7 et 8 juillet après-midi, formation dédiée aux projets collectifs, citoyens et participatifs (inscriptions réalisées : de Monsieur BERTRAND et Mme HERVÉ, inscriptions closes)
- formation avec ADEME à prévoir **courant septembre** (En référence à l'AMI ⓘ)
-
- <https://formations.ademe.fr/accueil.html>

Actions en mettre en oeuvre

1/ une affiche a été créée pour informer l'ensemble du territoire concernant la rénovation énergétique (lien site TOUT FAIRE...).

Cette affiche a été validée, hormis le point d'accueil en commune, et va être envoyée semaine 27 pour affichage, et possible insertion dans les bulletins et tout autre moyen de communication laissé à l'appréciation des communes.

2/ une base de données (Excel) des artisans RGE du territoire de la CC ELAN a été réalisée en mai 2021.

Cette base de données sera diffusée semaine 28 à l'ensemble des secrétariats de mairie avec une note explicative sur l'utilisation.

Cela peut également permettre aux communes d'informer les artisans de leur territoire sur la nécessité de se faire référencer RGE (information sur le site : Faire.gouv.fr)

3/ Questionnaire aux communes : un questionnaire est en cours d'élaboration en collaboration avec le SEHV pour connaître plus précisément les actions déjà réalisées d'un point de vue transition énergétique et écologique mais également celles à venir et les besoins potentiels de l'ensemble des communes...

Nous espérons que ce questionnaire puisse être envoyé aux communes, via les référents PCAET, première quinzaine de juillet.

4/ Dispositif éco-énergie tertiaire (Décret tertiaire) : une note de synthèse a été élaboré en interne et validée lors du conseil communautaire du 29 juin et sera envoyée à l'ensemble des communes, des élus communautaires et des référents PCAET semaine 28.

Il est recommandé qu'une diffusion soit faite auprès des différents services de la commune.

5/ Adhésion au Service énergie du SEHV : La communauté de communes ELAN adhère au service Energie du SEHV (Convention). Cela va permettre d'avoir un bilan et un suivi énergétique de l'ensemble des bâtiments de la CC ELAN.

Un document a été envoyé par les services du SEHV, les services techniques et financiers de la CC ELAN devront compléter ce document pour permettre le lancement de l'étude.

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) / Appel à projets :

- AMI « pour structurer et pérenniser vos démarches de transition écologique via les référentiels Cit'ergie et Economie Circulaire » (dossier à remettre le 9/09/2021 ou 15/12/2021).
Il a été décidé lors du conseil communautaire du 29 juin de répondre si possible à l'ensemble des AMI et appel à projets qui pourraient intéresser la CC ELAN en lien avec le PCAET.

- Contrat d'Objectifs Territorial (COT): la Communauté de communes ELAN s'est positionné avec le soutien de l'ADEME sur l'obtention de ce contrat. Celui-ci sera validé par le ministère (50 contrats maximum retenus pour l'ensemble du territoire français). Ce contrat permettrait d'obtenir une subvention répartie comme suit :
 - 75 000 € forfaitaire pour la 1ere année
 - 275 000 € variable en fonction de l'atteint des objectifs fixés par le contrat.

MOT du VICE PRESIDENT en charge du PCAET :

Le PCAET est un outil à forte transversalité qui nécessite l'implication du plus grand nombre (agents, élus communautaires et communaux, et en premier lieu les référents PCAET comme de l'ensemble des citoyens).

Les dernières informations qui ont « fuitées » du prochain rapport du GIEC sont très alarmistes, que dire de l'injonction par le Conseil d'Etat au gouvernement Français de revoir sa copie (article 2 : Il est enjoint au Premier ministre de prendre toutes mesures utiles permettant d'infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire national afin d'assurer sa compatibilité avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie et à l'annexe I du règlement (UE) 2018/842 du 30 mai 2018 avant le 31 mars 2022).

Notre PCAET devra être à la hauteur des attentes de nos administrés mais aussi formaliser des actions pour les générations futures, c'est une tâche lourde mais exaltante qui nous attend. Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre-vous, comme vous pourrez compter sur nous.

Jean Michel BERTRAND